

forces et ma santé, et aujourd'hui que je touche au terme de ma carrière, je n'ai pas la certitude d'avoir rien produit de vraiment beau, ni de vraiment utile (p. 505 et 513). »

Le jeune magistrat dut être content de cette soirée, qui l'avait fait asseoir à côté de tant de grandeurs et de célébrités, et qui ouvrait de brillantes perspectives à sa légitime ambition. Malheureusement l'envie vint traverser ces décevants augures et l'un de ses chefs dans la hiérarchie, qui, jusque-là, semblait sourire à ses succès, lui témoigna depuis lors une froideur glaciale et eut la naïve petitesse de lui dire, dans une entrevue : « Monsieur, vous vous êtes adressé à plus haut que moi, obtenez maintenant par cette voie l'avancement que je vous réservais, car je ne m'en occuperai plus à l'avenir. » Ainsi, le festin royal eut aussi son quart d'heure de Rabelais, pour notre confrère, qui s'en consola par ce quatrain improvisé :

Philippe, en accueillant ma légère brochure,
D'une place à sa table a daigné m'honorer :
Ce dîner-là m'a fait grand bien, je vous assure,
Mais Monsieur Barbotcau n'a pu le digérer.

(Vie judiciaire, p. 51).

Il quitta ensuite la capitale pour se rendre à Montbrison, où il trouva à la tête du parquet un ancien condisciple, M. de Leuillon-Thorigny, également membre de cette Société. Les sessions d'assises, qui suivirent son installation, furent laborieuses, les crimes même ordinaires augmentant généralement le lendemain d'une révolution, à cause de l'ébranlement imprimé au corps social par le changement de régime. Le jury, d'ailleurs, ne fut pas au-dessous de sa mission, la répression fut énergique et six condamnations capitales furent prononcées ensuite de ses verdicts. Pour son début devant la juridiction criminelle, M. Servan de Sugny porta la parole contre un individu qui avait empoi-